

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté n° VOI096EEB270226  
portant déclaration d'alignement

RUE DES GENETS

Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L. 112.1 et suivants et R. 121.1 et suivants

Vu les articles L. 126.1 et R. 126.1 du Code de l'urbanisme

Vu l'arrêté n°AG202EEB270324 en date du 27 mars 2024 portant délégation de fonction et de signature à Christophe ENFRIN

Vu la demande en date du 27/02/2026 par laquelle GEOMOTIS demeurant 12 RUE PAUL DOUMER 85000 LA ROCHE SUR YON représentée par Madame Géraldine BOURIC demande l'alignement de la propriété sise RUE DES GENETS, cadastrée section AI n°112, située en limite du domaine public RUE DES GENETS

**ARRÊTE**

**Article 1 - Alignement** : L'alignement du domaine public routier RUE DES GENETS est défini conformément à l'annexe jointe.

**Article 2 - Objet de la déclaration** : Le présent arrêté a uniquement pour but de déclarer les limites du domaine public routier, et ne vaut pas titre de propriété pour les parcelles privées adjacentes.

Il demeure valable tant que les circonstances sur lesquelles il est fondé n'ont pas été modifiées.  
Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 3 - Formalités d'urbanisme** : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités prévues par le code de l'urbanisme, notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

**Article 4 - Validité** : Le présent arrêté est valable pendant un an à compter de la date de signature, sauf en cas de modification des lieux rendant obligatoirement nécessaire une nouvelle demande d'alignement.

Fait à Essarts-en-Bocage, le 27/02/2026

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,

Christophe ENFRIN



**DIFFUSION :**

- GEOMOTIS

**ANNEXE :**

- Plan de situation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



**CHOLET**  
33, avenue de la Tessoualle  
49110 CHOLET Cedex  
Tél. 02 41 65 66 15  
cholet@geomotis.fr

**MONTREVAULT**  
1, rue Saint-Nicolas  
49110 MONTREVAULT/EVRE  
Tél. 02 41 30 12 38  
montrevaault@geomotis.fr

**POUZAUGES**  
bis, place de Laitre de Tassigny  
85700 POUZAUGES  
Tél. 02 51 91 33 89  
pouzauges@geomotis.fr

**LES HERBIERS**  
3, rue de la Prise d'eau  
85500 LES HERBIERS  
Tél. 02 51 54 88 88  
lesherbiers@geomotis.fr

**LA ROCHE SUR YON**  
12, rue Paul DOLMIER  
85000 LA ROCHE-SUR-YON  
Tél. 02 51 24 12 34  
larochesuryon@geomotis.fr

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
LES ESARTS EN BOCAGE  
LES ESSARTS  
Rue des Genets

Propriété de la Commune des ESSARTS

**DELIMITATION DE LA PROPRIETE  
DE LA PERSONNE PUBLIQUE**

Echelle : 1/250



NOTA : Les propriétaires reconnaissent comme exactes les limites définies en leur présence le 18 février 2026, portées sur le plan joint. Un exemplaire sera remis à chacune des parties, la signature du géomètre-expert attestant la conformité du document. L'original étant conservé aux archives du géomètre-expert rédacteur qui en délivrera copie aux signataires sur simple demande.

PLAN TOPOGRAPHIQUE ETABLI EN FEVRIER 2026		TR
Planimétrie - CC47		Altimétrie - IGN 62
Dossier : HFB26038 / 251823	Fichier : HFB26038.dwg	Date du plan : 19/02/2026

